

Programme STAREC et stabilisation du groupement des Bashali-Mokoto 2008-2015

NDAGIJIMANA HABIMANA Évariste*

Résumé

L'étude discute du programme STAREC et la stabilisation du Groupement Bashali-Mokoto de 2008-2015. En effet, l'entrée en guerre, en conflits armés, l'émergence de l'insécurité dans le groupement Bashali-Mokoto et dans ses différentes localités convient de porter un regard particulier, étant donné que cette dernière constitue un danger dans notre pays, émaillé par les conflits multiformes. Et voici l'importance d'étudier une telle situation, en particulier dans le groupement des Bashali-Mokoto dans l'objectif de présenter les stratégies à mettre en place pour restaurer l'autorité de l'État et la stabilisation des personnes et de leurs biens dans cette contrée de la province du Nord-Kivu. De manière globale, la présente étude vise à analyser des stratégies sécuritaires à monter, coulées en recommandations visant l'amélioration de l'environnement sécuritaire dans le Groupement de Bashali-Mokoto. Spécifiquement, cette étude éclaire le programme STAREC, afin d'être efficace sur le terrain et réaliste surtout dans le domaine sécuritaire. L'importance de cette étude consiste à rendre disponibles les réalisations de ce programme en groupement des Bashali-Mokoto.

Mots clés : *Programme, Stabilisation, Sécurisation.*

Abstract

This study deals with the STAREC Program and stabilization of Bashali-Mokoto area from 2008 to 2015. In fact the beginning of war, army conflicts, insecurity emergency in Bashali-Mokoto area and its different areas needs to have a particular look, since this last constitutes danger in our country occupied by multiform conflicts. And this is the importance the study of such a situation in particular in Bashali-Mokoto area in the aim of elaborating the strategies which could be used in order to restore state authority and stabilization of people and their belonging in this land of North Kivu Province.

* *Assistant à l'Institut Supérieur Pédagogique – ISP – de Kinyatsi, E-mail : evandaghk2020@gmail.com, Téléphone : +243 9 97 29 36 35.*

Globally this study aims to analyze security strategies so as to formulate recommendations for at improving security environment in Bashali-Mokoto area. This study analyses STAREC Program's to be efficient on the ground mainly in the domain of security. The importance consists of making the realizations of this program in Bashali-Mokoto area.

Keywords: *Program, Stabilization, Securisation.*

I. Introduction

La raison majeure qui a été à la base du choix de ce sujet est la situation déplorable dans laquelle est plongé le Groupement Bashali-Mokoto en proie aux divers groupes armés. En effet, le Groupement de Bashali-Mokoto a depuis un certain temps été le théâtre des affrontements et il figure parmi les groupements les plus affectés par les défis de l'instabilité à cause des guerres à répétition que la Province du Nord-Kivu a connues en particulier et la RDC en général. Ces affrontements ont été à la base d'une insécurité caractérisée à la base des assassinats, des tueries, les violences faites aux femmes, aux enlèvements physiques, la destruction économique, etc.

La sécurisation des personnes et de leurs biens est la mission et l'un des objectifs primordiaux de l'État. Malheureusement, à cause des différentes crises qu'a connues notre pays, l'État congolais arrive à peine à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens. Cette situation a conduit au dysfonctionnement et à la chute de son appareil sécuritaire un peu partout. Le gouvernement de la RDC a mis en place le Programme de Stabilisation pour Résoudre les Conflits, créer la confiance entre la population et l'État pour ainsi entreprendre ensemble des actions de développement. En tant que programme, le STAREC requiert la participation aussi des communautés, à tous les niveaux, afin d'aboutir à des résultats escomptés. Dans la première phase de stabilisation, c'est le Nord-Kivu qui a profité à 69% du budget de la stabilisation du fait que les conflits y ont demeuré. Beaucoup d'infrastructures y ont été construites sans réel impact sur la matérialisation de la paix.

La nécessité d'établir un dialogue entre les communautés et les autorités est évidente. Lors des ateliers en juillet 2014, des zones prioritaires ont été arrêtées au nombre de cinq au Nord-Kivu. La zone géographique située aux alentours de Kitshanga et

comprenant la chefferie de Bashali dans les territoires de Masisi (notamment l'axe Kitshanga- Pinga), la localité de Pinga et la chefferie de Bwito dans le Territoire de Rutshuru, a été définie par les différents acteurs de la stabilisation comme une zone prioritaire numéro 1 pour la stabilisation du Nord-Kivu. La zone « autour de Kitshanga » couvre une superficie d'un peu de 4060km pour la population locale d'environ 838000 habitants.

Au regard de ce qui précède et vu la mise en place du Programme STAREC et l'aspect que nous voulons analyser, nous avons centré notre recherche sur quatre questions lesquelles exigent également des vérifications. Il s'agit d'abord de savoir pourquoi ce programme a été déployé dans le groupement de Bashali-Mokoto. Ensuite, savoir les facteurs qui empêchent la véritable stabilisation par le Programme STAREC, en plus, les différentes articulations de ce programme. Enfin, savoir les défis majeurs le programme STAREC fait face dans le rétablissement la paix dans le groupement des Bashali-Mokoto.

Les réponses à ces questions constituent de contenu de la présente investigation. Partant de notre problématique, nous avons émis l'hypothèse suivantes : Primo, le groupement STAREC a été déployé dans le groupement Mokoto parce qu'il faciliterait la restauration de l'autorité de l'état et la mise en place de stratégies pour la sécurité des personnes et leurs biens, en améliorant leurs conditions socio-économiques et en facilitant le retour des personnes déplacées et réfugiées dans leur milieu d'origine. Secundo l'insécurité, la violence des droits de l'homme à grande échelle et les violences sexuelles faites aux femmes constitueraient les facteurs de la mise en place de ce programme. Tertio, en général, le programme STAREC s'articulerait sur la pacification, la sécurité des personnes et leurs biens ainsi que le développement des zones sortant des conflits armés. Quarto, l'impact du programme STAREC serait largement négatif dans le groupement Bashali-Mokoto dans la mesure où il n'aurait pas contribué à l'amélioration de la situation sécuritaire et l'amélioration des conditions de vie socio-économique de la population locale.

Ainsi pour mener à bon port cette recherche, avons-nous fait recours à la méthode qualitative combinée de la méthode historique qui commande deux approches classiques à savoir : l'approche génétique et l'approche diachronique.

- L'approche génétique : cette approche nous a aidé à remonter des origines du programme STAREC afin d'arriver aux faits- générateurs (faits les plus anciens) pour pouvoir les expliquer.
- L'approche diachronique : cette approche nous a été utile, car elle nous a permis de partir des faits les plus reculés afin d'expliquer leur évolution, leur changement à travers le temps et l'espace tout en étudiant les différents aspects qu'ils ont revêtus pour aboutir aux plus récents.

Ces approches se servent d'interview et l'analyse documentaire comme techniques appropriées. Quatre points nous intéressent dans cette étude : Présentation du Programme STAREC, les mécanismes de coordination du Programme STAREC, les facteurs de la non performance et principaux défis à relever.

II. Les origines du Programme « STAREC »

Le programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés (STAREC) a été une fusion entre le Plan de Stabilisation du Gouvernement de 2008 lors de la Conférence de Goma et le Programme Amani. En effet, après l'organisation de la Conférence de Goma, celle sur la paix, la sécurité et le développement dans les Provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, du 06 au 23 Janvier 2008 pour mettre fin au cycle des crises armées dans l'Est de la République Démocratique du Congo, il a été créé par décret présidentiel n° 08/008 du 02 Février 2008, le programme AMANI avec comme objectif principal : la sécurisation, la pacification, la stabilisation et la reconstruction des Provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu. Depuis le 29 Juin 2009 et suite à la signature des accords de paix du 23 Mars 2009 entre le gouvernement congolais, le CNDP et les groupes armés du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, par ordonnance présidentielle n° 09/051 du 29 juin 2009, le Programme Amani a officiellement pris fin pour céder la place au programme STAREC. D'une façon explicite, la Conférence de Goma était consécutive à la Conférence de Paix, Sécurité et Développement des Pays des Grands Lacs Africains qui était une initiative de l'O.N.U et de l'U.A soutenue par le Groupe appelé « Amis de la Région des Grands Lacs ». Le sommet de cette conférence s'est tenu à Dar es Salam en date du 20 Novembre 2004 et avait produit un document qu'on avait nommé : « La déclaration de Dar es Salam sur la région des Grands Lacs d'Afrique ». Elle était une initiative convoquée dans l'objectif de consolider la paix dans cette région

et elle était présidée par deux pays, notamment le Canada et le Pays-Bas. Se référant à la déclaration de Dar-es-Salam n°14 du 20/11/2004 portant sur la Paix, la Sécurité et le Développement dans la Région des Grands Lacs, ladite Conférence s'assignait les objectifs suivants : rétablir la stabilité politique et sociale, transformer la région des grands lacs en un espace de paix durable et de sécurité, promouvoir la coopération entre les pays de la région et d'autres qui y ont pris part, et partager la croissance et le développement économique. (Accord de paix, Goma le 23mars 2009).

II.1. Résultats de la Conférence

Ces quatre objectifs avaient permis à cette conférence d'entreprendre un nombre important de programmes d'actions et des projets dans le domaine de la sécurité, de la paix, de la démocratie ainsi que de la bonne gouvernance, du développement économique, d'intégration régionale et des questions sociales et humanitaires. De tous ces programmes d'actions et des projets, la conférence avait mis beaucoup d'accent sur « le Programme d'Action sur la Paix et la Sécurité ». Ainsi, ce programme avait-il souligné cinq grands projets à savoir : le projet de désarmement et de rapatriement de tous les groupes armés à l'Est de la République Démocratique du Congo ; le projet de développement des zones frontalières et promotion de la sécurité humaine ; le projet de coordination des activités et renforcement des capacités de lutte contre la prolifération illicite et le projet de combattre la criminalité transnationale et le terrorisme. À l'issue de la conférence, un document central appelé « Pacte de stabilité » fut élaboré. Celui-ci fut préparé par la déclaration de Dar-es-Salam du 20 novembre 2004 qui en donnera des grandes orientations. L'objectif de ce pacte de stabilité était d'initier des relations entre États de la Région sur le respect des principes de souveraineté nationale, d'intégrité territoriale, de non-ingérence dans les affaires intérieures des États membres, de non-agression et de règlement pacifique des différends. Le pacte de stabilité était donc un cadre juridique de coopération et de droit international et régional qui, dans les jours à venir, pouvait régler les relations entre les États de la Région des Grands Lacs. C'était un moyen de lutter et de prévenir les crimes de guerres, crime contre l'humanité et de génocide et appeler ainsi les pays à observer et à respecter les principes démocratiques, à promouvoir le pluralisme politique, à organiser périodiquement les élections libres et transparentes. Ce pacte a été mis en application le 21 Juin 2008. C'est après cette Conférence que s'est tenue en 2008 la Conférence sur la Paix, la Sécurité et le

Développement de la Province du Nord Kivu et celle du Sud- Kivu. Notons que la dernière initiative sur la Paix, Sécurité et Développement dans la Région des Grands Lacs fut la CPSD. Le gouvernement congolais s'était mobilisé pour résoudre la question cadrant avec l'insécurité à l'Est de la RDC. C'est après que l'on se soit adressé à la dimension sous régionale des conflits dans la Région des Grands Lacs. Sous le patronage des États-Unis, la RDC et la République Rwandaise se sont données les mécanismes pour affronter la question relative aux groupes armés étrangers opérant sur les territoires congolais dans sa partie surtout à l'Est. La Conférence sur la Paix, la Sécurité et le Développement fut une initiative voulue par toutes les forces vives de ces régions, normalement à cause de la perpétuité de l'insécurité, des affrontements armés, des violations à grande échelle des droits de l'homme. C'est dans ce contexte que le dimanche 16/12/2008, une rencontre préparatoire réunit les notables parlementaires et d'autres personnalités intéressées à la question de paix dans les deux provinces. Ces derniers se réunirent autour des personnalités politiques et de la société civile à savoir : l'Abbé Malumalu, président de la C.E.I, Vital Kamerhe, président de l'assemblée nationale et Denis Kalume, ministre d'État chargé de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité de la RD Congo. (PNUD 2012)

II.2. Déroulement de la Conférence sur la Paix à Goma.

Les travaux de la Conférence débutèrent le 6/01/2008 dans la grande salle de l'ULPGL à Goma. La Conférence sur la Paix, la Sécurité et le Développement se terminera par la signature d'un « Acte d'engagement » le 23 Janvier 2008 par tous les groupes armés qui souscrivaient à un cessez-le-feu direct et au brassage ou à la réintégration dans la vie civile en échange d'une amnistie pour faits de guerre et de crime contre l'humanité. Par la résolution 009 du 24 Janvier 2008 relative aux mécanismes de monitoring et aux garanties de bonne fin de la Conférence de Goma, fut demandé au président de la République de vouloir instituer et organiser le comité de suivi et de commission par voie d'ordonnance et au gouvernement de mettre à la disposition du Comité des ressources essentielles pour la bonne exécution de son mandat. Cette même résolution appelait la communauté internationale à apporter son appui politique, humain, matériel, financier conséquent et soutenu, au comité de suivi ainsi qu'à la mise en œuvre de tous les actes et résolutions de la conférence et du programme spécial de reconstruction du Nord et Sud-Kivu. Ainsi, après entérinement de cette résolution par une ordonnance

présidentielle, fut-il créé un Programme National de Sécurisation, Pacification, Stabilisation et Reconstruction du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, dénommé « Programme Amani », pour une durée de six mois renouvelables. Le Programme Amani poursuivait une double mission à savoir : créer des conditions de sécurisation, de pacification et de reconstruction des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu et assurer l'application des résolutions et recommandations de la conférence de Goma et les actes d'engagement.

Comme plan de stabilisation, ce programme adoptera cinq principaux plans, entre autres : le plan de restauration de l'autorité de l'État dans les zones jadis sous contrôle des groupes armés, le plan de désengagement des groupes armés du Nord-Kivu et Sud-Kivu, les stratégies de plaidoyer et de suivi pour le retour des déplacés internes et les réfugiés congolais, l'adoption et la promulgation de la loi portant amnistie pour les faits de guerre et insurrectionnels, l'accord de Goma du 23 Mars 2009 entre le gouvernement congolais, le CNDP et les groupes armés du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. C'est le Programme Amani qui a amorcé ainsi le processus de désengagement des groupes armés du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Il est donc à comprendre que le Programme Amani a été un mécanisme national approprié de suivi et de mise en œuvre des recommandations issues des travaux de la Conférence sur la Paix, la Sécurité et le Développement. Il était, en outre, comme une occasion donnée à la RDC afin d'affirmer la stabilité politique, la cohésion sociale, ethnique et l'intégration dans les forces armées congolaises des groupes armés, la sécurisation et la reconstruction du Nord-Kivu et du Sud-Kivu et mettre en place des conditions de développement durable de la RDC, en général, et de sa partie Est, en particulier. Aussi le projet sécuritaire du programme AMANI visait-il le désengagement des groupes armés nationaux. Ce programme réalisait ses objectifs grâce, d'un côté, à l'identification des déplacés internes et étrangers de l'Ouganda, Rwanda, Burundi et de la Tanzanie (volet humanitaire) et de l'autre côté, à la démobilisation des groupes armés du Nord-Kivu et Sud-Kivu. En effet, plus de 15 000 combattants ont intégré les FARDC et plus de 6000 armes furent récupérées. Ceci a résulté des accords signés entre le gouvernement congolais, le CNDP et les groupes armés, car la commission technique mixte, Paix et Sécurité n'existait plus. Ainsi, le gouvernement congolais s'engage-il à traiter avec accélération la demande d'agrément comme partis politiques des groupes armés qui en exprimeront l'intention. C'est ainsi que les parties prenantes adoptèrent le principe de la participation des groupes armés dans la vie

politique à travers les partis politiques dont ils avaient annoncé la création dans leurs déclarations du 25 Février 2009 à Bukavu et du 25 Mars 2009 à Goma (David R, 2010). Le Programme Amani ainsi institutionnalisé a mis en place les stratégies pour atteindre les buts de la Conférence de Goma. Suite à la reprise des hostilités au Nord-Kivu entre le gouvernement, le CNDP et PARECO, violant les accords de la Conférence de Goma, le processus de paix à l'Est de la RDC sous le Programme Amani sera interrompu. Ce fut là son échec. Il a fait abstraction d'identifier les vraies causes de la crise et les acteurs réels, car les groupes armés étaient dans la plupart des cas soutenus par les pays étrangers dont le Rwanda que nous considérons comme le premier belligérant de la crise. Il est à signaler que depuis l'accord global et inclusif du 17 décembre 2002 jusqu'à la tenue de la Conférence sur la Paix, la Sécurité et le Développement du 27 décembre 2007 au 23 Janvier 2008, l'Est de la RDC est demeuré buté à la persistance de l'insécurité.

Bref, le Programme Amani a connu des faiblesses à tous les niveaux, à savoir : premièrement, l'omission ou le refus de prévision des sanctions dans l'acte d'engagement. Cela a conduit à la violation massive de celui-ci de la part des groupes armés. Le retrait de ces derniers dans le programme et la continuation des combats nonobstant l'engagement pris pendant la conférence. Deuxièmement, la sensibilisation non effective de la population et de la vulgarisation sur les résultants de conférence de Goma (programme Amani). Enfin, le temps minimum d'une année pour un programme aussi complexe aux objectifs multiples, recrutement du personnel non adapté, car constitué d'un grand nombre des groupes armés non compétents en gestions des conflits et la mauvaise gestion qui a marqué les responsables du Programme Amani. À cause de la courte durée accordée au Programme Amani (6 mois), ce dernier n'atteignit pas aux objectifs lui assignés. Ainsi, continuera-t-il son cheminement sous une autre appellation : Programme de Stabilisation et de Reconstruction des zones sortant des Conflits armés « STAREC ». Le programme « STAREC » sera ainsi institutionnalisé par ordonnance présidentielle n°09/051 du 29 juin 2009, laquelle sera complétée et modifiée par l'ordonnance présidentielle n° 10/072 du 03 Octobre 2010. Il sera définitivement un programme national du gouvernement congolais par l'ordonnance présidentielle n° 11/051 du 29 octobre 2011 qui le rendra fonctionnel sur toute l'étendue du territoire national de la RDC, contrairement aux deux premières qui le réduisait aux seules zones sortant des conflits armés.

Avec l'ordonnance n° 14/014 du 14 mai 2014, le programme « STAREC » est entré dans sa nouvelle phase de mise en œuvre. Il est appuyé par la deuxième phase de la stratégie internationale de soutien à la sécurité et la stabilisation (SSSS). Le 08 avril 2015, le comité de suivi du programme STAREC, présidé par SEM. le Ministre National du Plan et Révolution de la modernité, a approuvé les stratégies provinciales de stabilisation et le plan d'action associés pour les Provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu et l'ancienne Province orientale. La zone géographique, située aux alentours de la localité de Kitshanga, et comprenant la chefferie de Bashali dans le territoire de Masisi (notamment l'axe Kitshanga-Pinga), la localité de Pinga et la Chefferie de Bwito dans le Territoire de Rutshuru, a été définie par différents acteurs de la stabilisation comme zone « autour de Kitshanga » et couvre une superficie d'un peu plus de 4060 Km pour une population rurale d'environ 838.000 habitants. Elle est limitée au sud par la Chefferie de Bahunde, à l'ouest par une grande partie de la chefferie de Wanyanga, au nord par une petite partie de la même chefferie de Wanyanga et enfin à l'Est par la chefferie de Bwisha. Actuellement, le programme STAREC a subdivisé la RDC en six zones d'intervention : la zone I comprend regroupe les Provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Maniema. La zone II comprend les Provinces de Tshopo, du Bas-Uélé et de l'Ituri. La zone III encadre les Provinces de l'Équateur, de Mongala du Nord-Ubangi, du Sud-Ubangi et de Thsuapa. La zone IV est constituée des Provinces du Haut-Katanga, du Haut-Lomami, du Tanganyika et de Lualaba. La zone V englobe les Provinces du Kasai, du Kasai-central, du Kasai Oriental, de Lomami et du Sankuru. Enfin la zone VI desservie les Provinces de Kinshasa, du Kongo-Central, du Kwango, du Kwilu et du Mai-Ndombe. (Accord de paix, Goma le 23mars 2009)

III. Les objectifs du Programme « STAREC »

III.1 Objectif global du programme « STAREC »

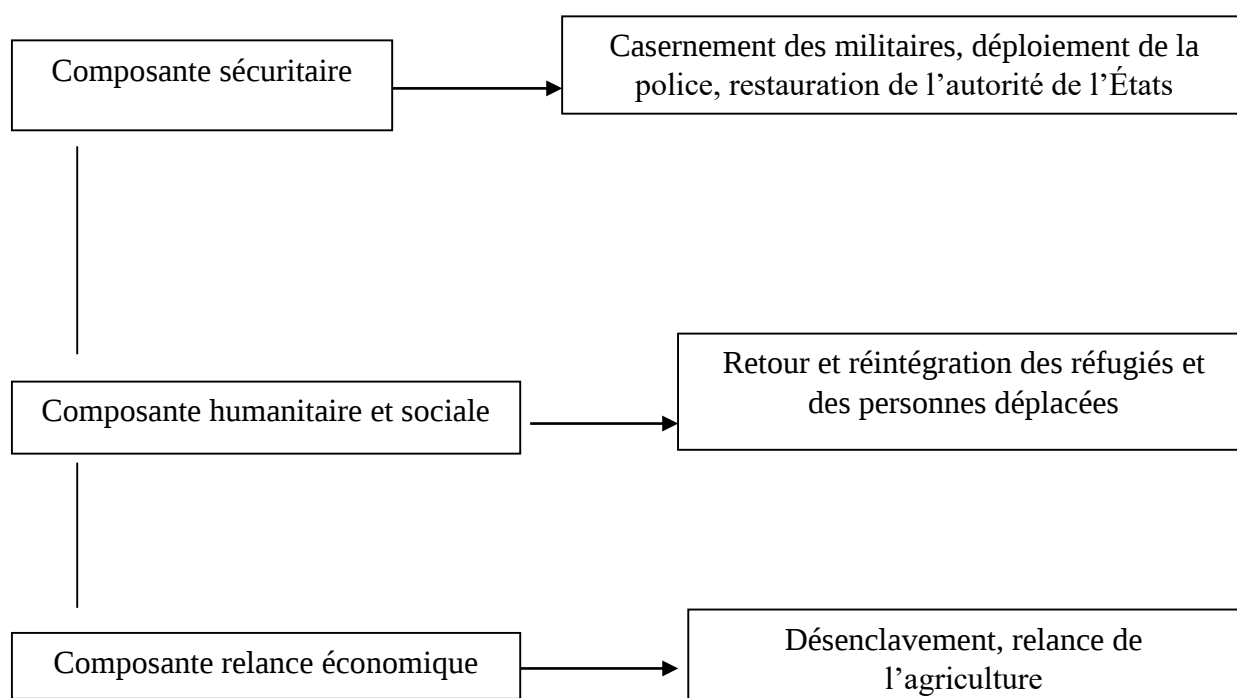
Comme l'indique l'intitulé du programme, l'objectif global du programme STAREC est de stabiliser l'Est de la RDC en améliorant l'environnement sécuritaire et en restaurant l'autorité de l'État dans les zones autre fois contrôlées par les groupes armés, en facilitant le retour et la réintégration des personnes déplacées et réfugiés, et en accélérant la relance des activités économiques. Le programme STAREC s'assigne neuf objectifs spécifiques suivants : la réforme des FARDC, le redéploiement de l'administration civile, de la police et de la justice dans les zones autres fois contrôlées

par les groupes armés, la lutte contre les violences sexuelles, le désenclavement des zones sortant des conflits armés à travers la réhabilitation d'axes routiers prioritaires, la relance de la coopération sous régionale dans la Région des Grands Lacs pour appuyer la dynamique de la CEPGL et la dynamique de la Conférence Internationale pour la Paix dans la Région des Grands Lacs, la facilitation du retour et la réintégration des personnes déplacées et réfugiés, la construction des centres de réintégration pour les ex-combattants et la jeunesse désœuvrée, l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'accès aux services sociaux de la base (eau potable, accès aux soins de santé), et l'appui aux structures de règlement des conflits. (Ordonnance Présidentielle n°11/051 du 29 octobre 2011).

III.2 Structure du programme « STAREC »

Afin d'atteindre les objectifs précités, le programme STAREC a été doté de trois composantes principales : la composante sécurité, la composante humanitaire et sociale, et la composante relance économique. Ces trois différentes composantes sont différentes mais elles se complètent dans certains domaines et à certain niveau tel que décrit dans le schéma ci-après :

➤ Composantes du Programme STAREC



Il se dédia de ce schéma, que chaque composante du programme STAREC a ses secteurs d'intervention ; mais elles se complètent dans certains domaines et à certains niveaux. (Ordonnance Présidentielle n°11/051 du 29 octobre 2011).

Exemple : Dans le maintien et dans la consolidation de la sécurité qui sont les préalables importants à la résolution des défis humanitaires et à la reconstruction des tissus économiques et sociaux.

➤ ***Les mécanismes de coordination du Programme « STAREC »***

Le programme « STAREC » accomplit ses missions à travers plusieurs structures au niveau central ou national, interprovincial et local.

1. *Au niveau central ou National :*

À ce niveau, le programme STAREC agit à travers le comité de suivi et les équipes techniques. Le comité de suivi assure la direction stratégique et la cohérence des actions du programme STAREC. Il est également chargé d'effectuer des évaluations trimestrielles d'actions réalisées au niveau provincial. Le comité de suivi est présidé par le premier ministre. Il dispose d'un secrétariat technique qui est assuré par le ministre national du plan.

- *Les membres* : les vice-premiers ministres, les ministres ayants en charge l'intérieur, la défense, le plan, la coopération internationale et régionale, la justice, les finances, le budget, les affaires sociales et humanitaires, les mines, les travaux publics et infrastructures, genre et famille ainsi que des délégués de la présidence de la République et de la primature, des représentants de la société civile, du secteur privé, des comités locales, le coordinateur interprovincial du STAREC, le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU en RDC, le représentant résident du PNUD en RDC et les chefs de file des bailleurs.
- *Les équipes techniques* : Les équipes techniques sont constituées des comités techniques sectoriels chargés du suivi de la mise en œuvre sur terrain des orientations stratégiques définies par le comité de suivi, ainsi que de l'élaboration des plans et de la préparation des propositions des projets selon les secteurs visés. Les comités techniques sectoriels se rapportent respectivement aux domaines sécuritaires, humanitaires, sociaux et économiques.

➤ ***Composante sécuritaire***

Pour la composante sécuritaire, les actions visées sont :

- La consolidation des acquis des opérations dans les zones libérées et des accords conclus par le gouvernement avec les groupes armés de la région en :
 - consolidant les dispositifs des FARDC mis en place à l'Est de la République Démocratique du Congo,
 - renforçant les capacités opérationnelles des FARDC dans les zones,
 - évitant la résurgence des groupes armés,
 - prévenant les exactions contre les populations civiles,
 - assurant le paiement régulier des éléments des FARDC et de PNC et leur logement temporaire,
 - restaurant l'autorité de l'État par le déploiement du personnel policier, judiciaire, pénitentiaire et de l'administration civile ;
- Parachèvement de l'intégration des éléments FARDC et groupes armés, des activités DDR et réinsertion communautaire ;
- La mise en place d'un mécanisme de contrôle des ressources minières et forestières pour éviter leur exploitation illégale par des groupes criminels.

La composante sécuritaire du STAREC est composée des six comités techniques sectoriels à savoir : le comité technique armée, le comité technique DDR, le comité technique pour la police, le comité technique pour l'administration civile, le comité technique justice et le comité ressources naturelles.

- L'équipe technique armée est chargée du suivi de l'opérationnalité des activités de STAREC en rapport avec le renforcement de la capacité des FARDC sous la responsabilité du ministre de la Défense avec bien sûr l'appui des FARDC. Elle est composée à cet effet des autorités nationales concernées ainsi que les partenaires internationaux intéressés comme la MONUSCO et les bailleurs intéressés.
- L'équipe technique pour la police est chargée du suivi de l'opération des activités de STAREC en rapport avec le déploiement et le renforcement de la police sous la responsabilité du ministère de l'intérieur avec l'appui de l'IG/PNC. À cet effet, elle est composée des autorités nationales concernées ainsi que les partenaires nationaux impliqués et les bailleurs intéressés.

- L'équipe technique pour les ressources naturelles est chargée du suivi de l'opérationnalisation des activités du STAREC en rapport avec le déploiement et le renforcement de l'autorité des services étatiques en charge de l'exploitation et du contrôle des ressources naturelles sous la responsabilité du ministère des mines en collaboration avec les ministères de l'environnement et de l'agriculture. Son comité est composé des autorités nationales ainsi les partenaires impliqués et veille à ce que les activités envisagées dans le cadre du STAREC soient liées aux opérations stratégiques.
- L'équipe technique pour la justice est chargée du suivi de l'opérationnalisation des activités du STAREC en rapport avec le déploiement et le renforcement de la justice sous la responsabilité du ministère de la justice. Son comité est composé des autorités nationales concernées ainsi que les partenaires impliqués (MONUSCO, UE, PNDDR, REJUSCO) et les bailleurs intéressés. Ce comité a pour mission de veiller à ce que les activités envisagées dans le cadre du STAREC soient en harmonie avec les démarches proposés dans le cadre de la réforme de la justice.
- L'équipe technique pour l'administration civile est sous la responsabilité du ministère de l'intérieur en collaboration avec le ministère de la décentralisation. Son comité est composé des autorités nationales concernées ainsi que les partenaires internationaux impliqués tels que la MONUSCO, l'UNDP et les bailleurs intéressés. Il doit veiller à ce que les activités envisagées dans le cadre de STAREC aient un rapport avec les démarches proposées dans le cadre de la décentralisation.

➤ ***La composante humanitaire et sociale***

Les actions visées par celle-ci sont :

- Aide au retour volontaire des réfugiés congolais et des personnes déplacées internes ;
- Leur réinsertion socioéconomique ;
- La protection des populations civiles

La composante humanitaire et sociale est composée de deux comités techniques à savoir : le comité technique sur les réfugiés et les déplacées internes et comité technique sur la protection civile.

- Le comité technique sur les réfugiés et les déplacées internes est chargé de suivi de l'opérationnalisation des activités du STAREC relatives au retour des réfugiés et déplacés dans les milieux d'origines sous la responsabilité du ministère des affaires sociales et humanitaires. Ce comité veille à ce que les activités proposées dans le cadre du STAREC aient un lien avec le plan d'action humanitaire.
- Le comité technique sur la protection civile est chargé du suivi de l'opérationnalisation des activités de STAREC relatives à la protection des populations civiles et la lutte contre les violences sexuelles. Ce comité est sous la responsabilité des ministères de la justice et du genre et famille en collaboration avec le ministère des droits humains. Il veille à ce que les activités proposées dans le cadre de STAREC soient harmonisées avec la stratégie globale de lutte contre les violences sexuelles et les structures de coordination existants.

➤ ***La composante relance économique***

Les actions visées par la composante relance économique sont :

- Le rétablissement des conditions d'activités économiques viables (réhabilitation des infrastructures routières, relance des secteurs économiques vitaux : l'agriculture, l'élevage, petite industrie,...) ;
- La mise en place des projets intégrateurs de la sous-région afin d'harmoniser les relations économiques dans le cadre des circuits formels et contrôlés, à travers notamment la relance de la CEPGL.

La composante relance économique est composée, elle aussi, de deux comités techniques sectoriels à savoir : le comité technique des travaux publics et infrastructures et le comité technique pour la coopération régionale.

- Le comité technique des travaux publics est chargé du suivi de l'opérationnalisation des activités de STAREC en rapport avec la réhabilitation des routes et infrastructures sous la responsabilité du ministère des travaux publics, infrastructures et reconstruction en collaboration avec le ministère de développement rural.

- Le comité technique pour la coopération régionale est chargé de suivi de l'opérationnalisation des activités de STAREC concernant la relance des activités de coopération régionale sous la responsabilité du ministère de la coopération internationale et régionale.

2. *Au niveau interprovincial*

À ce niveau, le programme STAREC accomplit ses missions à travers : la coordination internationale, les autorités provinciales et les comités techniques conjoints (CTM)

➤ ***La coordination Interprovinciale***

La coordination interprovinciale a pour mission de ;

- Réviser, consolider et approuver, après concertation avec le secrétaire technique, les plans opérationnels développés par les équipes techniques du comité de suivi et les comités techniques conjoints ;
- Assurer la mise en œuvre cohérente des actions sur terrain.

La coordination interprovinciale est composée d'un expert en question humanitaires, un expert en questions sécuritaires, un expert en planification, un expert financier, un expert juridique, un expert en gestion des conflits et un conseiller technique. La coordination interprovinciale travaille en partenariat avec l'unité d'Appui à la stabilisation (USA) et en étroite collaboration avec le comité national de suivi des Accords de paix de Goma. Elle collabore avec les structures impliquées dans la stabilisation et la reconstruction de l'Est de la RDC.

➤ ***Les autorités provinciales***

Les autorités provinciales de gestion du STAREC sont : le gouverneur de province, le vice-gouverneur de province et le ministre provinciale du plan. Elles travaillent en partenariat avec l'unité d'appui à la stabilisation (USA) à travers le comité technique conjoint et collaborent, dans l'accomplissement de leurs tâches, avec toute structure impliqué au plan provincial dans la stabilisation et la reconstruction de l'Est de la RDC.

➤ ***Les comités techniques conjoints (CTC)***

Les comités techniques conjoints ont pour missions :

- De faciliter le partage d'information et la coordination sur le plan technique opérationnel de la mise en œuvre du STAREC ;
- D'assurer le suivi de la mise en œuvre des activités et identifier des synergies possibles entre STAREC et d'autres cadres d'actions incluant le programme provincial d'actions prioritaires. Au niveau de chaque province concernée par le programme STAREC, le comité technique conjoint est présidé par le gouverneur de provinces ou dans le cas échéant par le ministre provincial du plan. Chaque comité technique conjoint dresse périodiquement à l'intention de la coordination interprovinciale et du secrétariat technique du comité de suivi un rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution de ses missions.

3. Au niveau local

Le programme STAREC agit à travers des bureaux relais institués au niveau de chaque entité concernée. Chaque bureau est formé normalement d'un chef de bureau, d'un chef de bureau adjoint et d'un fonctionnaire chargé de la planification. Ce bureau travaille en partenariat avec l'unité d'appui à la stabilisation (UAS) à travers le comité technique local (CTL) chargé de la coordination des activités sur terrain. Le CTL est présidé par le chef de l'entité concernée par le programme STAREC en étroite collaboration avec le représentant de l'USA.

➤ Les Grands axes

Le STAREC pour atteindre son but, se fixe les objectifs opérationnels ci-après :

- Restauration de la paix et la sécurité dans les zones affectées par les conflits.
- Réinsérer durablement les ex-combattants.
- Réhabiliter l'autorité de l'Etat et renforcer la gouvernance locale.
- Favoriser la construction socio-économique et le développement des communautés affectées.

Les grands axes appelés encore « Axes prioritaires ». Selon les prescrits de l'article 4 de l'ordonnance n° 10/72 du 03 Octobre 2010, le programme STAREC avait pour champs ou rayons d'action les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Maniema ainsi que les provinces orientales, du Katanga et l'Équateur. Dans ces provinces, les travaux du STAREC comprenaient la réhabilitation des routes et le soutien à la police. Les secteurs

clés étaient les suivants : sécurité, dialogue politique, autorité de l'État, retour volontaire des réfugiés, intégration et relèvement communautaire et lutte contre les violences sexuelles. Pour la province du Sud-Kivu, les axes du programme STAREC lors de son installation étaient MITI-HOMBO, BURHALE-SHABUNDA et BARAKA, FIZI-MINEMBWE. Le déploiement de STAREC dans ce milieu a consisté à la réhabilitation des axes routiers. Malheureusement aucun axe routier n'a jamais connu une quelconque réhabilitation et donc, du point de vue développement STAREC, n'a jamais exécuté ni au niveau provincial et local le compromis de l'atelier sur les infrastructures routières ténues à Goma le 28 juin 2008. Les participants à ce dit atelier avaient ciblés les axes routiers à réhabiliter en deux phases dans la province du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et de Maniema. La première phase concernait les axes routiers suivants : SAKE-MASISI, BUKAVU-HOMBO, BUNIA-BOGA, RUTSHURU-ISHASHA, et la deuxième phase les axes routiers suivant : BUKAVU-SHABUNDA, FIZI-MINEMBWE. Malheureusement la réhabilitation de ces routes demeure une lettre morte.

III.3 Facteurs de la non-performance du le Programme STAREC dans le groupement Bashali-Mokoto.

La province du Nord-Kivu a connu une période de grandes turbulences au cours de deux dernières décennies. Les guerres se sont succédées l'une après l'autre. Dans les lignes qui suivent nous assiérons d'expliquer les facteurs qui sont à la base de la non performance du programme STAREC.

- *Absence prolongée de l'autorité de l'État* : la société civile de Bashali-Mokoto souligne que l'État ne contrôle pratiquement que l'axe routier principal : Sake-Kitshanga-Mweso-Pinga. Le reste du territoire reste dominé par des groupes armés, ce qui empêche l'installation durable des institutions publiques locales et la mise en place des services de l'État. Cette absence d'État compromet directement les objectifs de restauration de l'autorité publique du STAREC. Un manque de coordination entre les différentes parties prenantes, y compris les agences des Nations Unies, les organisations gouvernementales et les partenaires locaux, peut nuire à l'efficacité du projet. L'engagement insuffisant des autorités à différents niveaux peut constituer un obstacle. Il est crucial d'obtenir l'adhésion et la coopération des dirigeants locaux pour assurer le succès du projet.

- *Insécurité chronique et contrôle armé* : des villages de la chefferie de Bashali-mokoto sont occupés par des groupes armés tels que Nyatura, FDLR, NDC/Guidon. Ces groupes imposent des taxes, racket, rançonnements et pillages systématiques, sapant la relance économique et la stabilité sociale.
- *Suspension des activités socio- économiques* : À cause de la persistance des hostilités des groupes armés certains villages voient leurs activités agricoles et commerciales suspendues. Les agriculteurs évitent de cultiver, provoquant une baisse drastique des rendements et une insécurité alimentaire, malgré les efforts du STAREC.
- *Flux de déplacés internes, pillages et destruction des infrastructures* : des populations fuient massivement vers Kirumbu, Mweso, Kitshanga, déstabilisant les retours et l'implantation de services car à leurs retour, beaucoup retrouvent leurs récoltes pillées. Les déplacements répétés causent des destructions de bâtiments publics, dégradation des écoles et centres de santé, sapant les avancées prévues du volet humanitaire.
- *Faiblesse du soutien financier et politique* : dès son lancement, STAREC a connu d'un soutien limité du gouvernement central et de partenaires. Une coordination inefficace, absence de supervision régulière et manque d'appropriation locale des actions affaiblissent la mise en œuvre. L'insuffisance des ressources financières peut limiter et un suivi financier inadéquat mais aussi la manque de données claires peuvent rendre difficile l'évaluation de l'efficacité du projet.

Les principaux obstacles à la réussite du projet STAREC à Bashali-Mokoto sont : contrôle majoritaire par des milices, absence de l'État, rançonnements, taxes illicites, suspensions des activités agricoles, Déplacement, pillage des récoltes, infrastructures détruites ; financement insuffisant, coordination faible ; manque d'implication locale. (MONUSCO, 2010).

IV. Principaux défis à relever dans le Programme STAREC

Le programme STAREC (Stabilisation et Reconstruction des zones sortant des conflits armés) a été lancé en 2009 par le gouvernement de la RDC avec l'appui de la communauté internationale. Il vise à restaurer l'autorité de l'État, renforcer la cohésion

sociale et relancer le développement socio-économique dans les provinces les plus touchées par les conflits armés (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri etc.).

Cependant, plusieurs défis majeurs entravent sa mise en œuvre :

IV.1 Insécurité persistante et prolifération des groupes armés

La présence de groupes armés actifs (FDLR, Nyatura, M23, APCLS, CODECO, ADF.... Dans les zones cibles du STAREC, la recrudescence des conflits intercommunautaires et de conflits locaux peut compromettre la mise en œuvre des projets. Les violences peuvent détruire les infrastructures nécessaires pour le développement. (UNDP et STAREC 2014).

IV.2 Gouvernance et Coordination

L'absence ou l'instabilité des services étatiques limite la consolidation de l'autorité publique. Difficultés à harmoniser les actions entre les différentes parties prenantes et sans cadre unifié de planification (gouvernements, ONG, communautés). La corruption peut détourner des ressources essentielles et nuire à la confiance des bénéficiaires. (International Crisis Group, 2011).

IV.3 Faible implication des communautés locales peut entraver l'appropriation des projets.

Le STAREC est souvent perçu comme un programme venu d'en haut, avec peu de participation communautaire à la conception ou au suivis des projets. Conséquences rejet de certaines initiatives, et manque d'appropriation locale. Besoin d'une formation adéquate pour garantir que les bénéficiaires comprennent et soutiennent les initiatives. (MONUSCO, 2011).

IV.4 Financement irrégulier et dépendance extérieure

Le budget national ne garantit pas la pérennité des infrastructures ou services mis en place par STAREC. Les bailleurs internationaux financent certains volets, mais sans coordination stratégique, ce qui crée des interventions ponctuelles et fragmentées. C'est pourquoi une forte dépendance à l'égard des financements externes peut nuire à la durabilité des projets. (Oxfam, 2012).

IV.5 Absence de mécanisme d'évaluation et de redevabilité

Peu de suivi rigoureux, peu de transparence budgétaire et peu d'indicateurs d'impact à long terme. Cela empêche de corriger les faiblesses et manque de systèmes efficaces de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact et ajuster les stratégies. La transparence

implique la Nécessité de rendre compte des ressources et des résultats de manière claire et accessible.

➤ ***Conditions Environnementales***

La variabilité climatique peut affecter l'agriculture et les ressources naturelles. Les pratiques de développement doivent être adaptées aux conditions écologiques spécifiques de la région.

➤ ***Infrastructure et Accès***

L'absence de routes praticables peut limiter l'accès aux zones rurales pour la mise en œuvre des projets. Accès limité aux technologies modernes peut entraver le développement.

1. *Conflits Sociaux*

Les rivalités entre groupes peuvent créer des obstacles à la collaboration communautaire. Les disputes sur la propriété foncière peuvent compliquer les initiatives de développement. Ces défis nécessitent une approche intégrée et collaborative pour garantir le succès des programmes STAREC et leur impact positif sur les communautés ciblées.

Conclusion

Nous voici au terme de l'étude qui porte sur : « **Programme STAREC et stabilisation du groupement Bashali-Mokoto de 2008-2015** ». Ainsi donc, pour l'intérêt supérieur de la paix, les chefs coutumiers et les notables de la zone prioritaire "autour de Kitshanga" et la localité de Pinga valident à l'unanimité le premier pilier du programme de la stabilisation relative au soutien du dialogue démocratique sous réserve du respect et prise en compte de leurs inquiétudes et recommandations relevées dans le présent travail. La stabilisation sécuritaire en RD Congo entre 2008 et 2015 a été soutenue par une constellation d'acteurs internationaux, avec une coordination complexe entre diplomatie, action militaire, aide humanitaire, reconstruction et réforme institutionnelle. Le cadre de paix d'Addis-Abeba (2013) est souvent considéré comme un tournant dans la synergie régionale et internationale pour la paix. La suite de notre accompagnement dans la mise en œuvre du reste des piliers dépendra des résultats de l'exécution de ce pilier. Ces piliers restants devraient tenir compte du plan local de développement de chacune des entités concernées. La non-performance du programme STAREC dans les zones comme le groupement de Bashali-Mokoto s'explique par une

combinaison de facteurs structurels sécuritaires et institutionnels. L'insécurité persistante, la présence des groupes armés, l'absence de l'autorité de l'État, le faible engagement communautaire et l'insuffisance des moyens financiers ont sérieusement entravé la réalisation des objectifs du programme. De manière plus générale, les principaux défis à relever pour assurer l'efficacité du STAREC demeurent la restauration de la sécurité, la consolidation entre acteurs, le financement durable ainsi qu'une véritable appropriation locale des initiatives. La réussite du programme dépendra de la capacité de l'État congolais et de ses partenaires à relever ces défis de manière cohérente, inclusive et contextuelle.

Bibliographie

- Baruta Amisi, T., *le déclin de la fonction publique en RDC un problème d'homme*. Médiaspaul, Kinshasa, 2013.
- Bucyalimwe, M, Ntirumenyerwa, M, *Ils nous ont quitté tôt, trop tôt même*, Kinshasa Depuis 1959, Kinshasa, septembre 2015.
- Bucyalimwe, M, Ntirumenyerwa, M, *La question de pouvoir et les élections en Territoire de Masisi Au Nord-Kivu (RD. Congo) Depuis 1959*, Kinshasa, 2014.
- *Cahiers Africains, Réforme au Congo Attentes et désillusions*, L'Harmattan, 2009.
- Commission Provinciale du Cinquantenaire du Nord-Kivu : *La Province du Nord-Kivu 50 ans après (1960-2010). « Bilan et Perspectives »*, Décembre 2010.
- David Van,R, *Congo Une Histoire*, Amsterdam, 2010.
- DSRP, *Document intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, Unité de Pilotage du Processus*, Mars 2005, Kinshasa/ Gombe.
- Johnson, D., *No Kivu, no conflict: The misguided struggle against conflict minerals in DRC, Goma, Pole Institute Dossier* Avril 2013.
- International Crisis Group “ la stabilisation au Congo: Mission Impossible?” 2011.
- *La consolidation du cadre Démocratique en République Démocratique du Congo ; modules de renforcement des capacités à l'intention des institutions parlementaires*, Kinshasa 2012.
- La constitution de la République Démocratique du Congo modifiée par la loi n°11/002 du 20 Janvier 2011 portant révision de certains articles de la constitution de la République Démocratique du Congo du 18/02/2006.

- Les archives du Bureau de l'Assemblée Provinciale du Nord-Kivu.
- Le Livre Blanc, *Agression avérée de la République Démocratique du Congo par le Rwanda et crimes internationaux commis dans ce contexte par le Rwanda défense force et le M23*, Kinshasa, Décembre 2022.
- Makereka Iyara, J., *Les Richesses de la République Démocratique du Congo : Une malédiction ou une bénédiction ?* Kinshasa, 2015.
- Miller, D.E, Scott Holland, Dean Johnson et Lon Fendall, *L'Afrique en quête de Paix, Témoignages d'Artisans de paix Africains*, Mukanda, 2004.
- Paluku Kahongya, J., *Le Nord-Kivu entre la démocratie et guerre ; éléments des mémoires. Tom I*, médispaul, Décembre 2006.
- PNUD, ' ' *La consolidation du Cadre Démocratique en République Démocratique du Congo*, Kishasa, 2012.
- Pole Institute, *Repenser l'Indépendance : la RD Congo 50 ans plus tard*, Juillet 2010.
- Yamba Yamba, S., *les dynamiques de la décentralisation en RDC*, Kinshasa, 2005.
- *Rapport de l'évaluation finale des deux projets pilotes de stabilisation en RDC, dits IRF - Welcome to the United Nations.*
- *Rapport de l'Évaluation Rapide des besoins, Province du Nord Kivu, Territoire de Masisi, Chefferie de Bashali, Groupement de Bashali/Mokoto, Localité de Lupfunda/Muhongozi, 26 octobre 2019 - Democratic Republic of the Congo, ReliefWeb.*
- *Coordination générale du projet de stabilisation et de relèvement de l'est de la RDC « star-est.*
- *ASP «Pour que les Bashali fument le calumet de la paix » 2014.*